

DEL-2022-37

Nombre de membres en exercice

95

Présents et représentés

92

Délibération

Date d'affichage

27 AVR. 2022

Déposée en Préfecture le

27 AVR. 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANNECY

SEANCE du 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux Le vingt quatre du mois de mars à dix-huit heures trente

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le dix huit mars deux mille vingt-deux, s'est réuni au Météore à Annecy (Meythet) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Jean-François GIMBERT, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Marie-Luce PERDRIX, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Nora SEGAUD-LABIDI, Guillaume TATU, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIANT

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Nicole BLOC à Martine COUTAZ, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA à Guillaume TATU, Noëlle DELORME à Gilles ARDIN, Elisabeth EMONET à Gérard PASTOR, Pierre GEAY à Christian PETIT, Fabien GERY à Samuel DIXNEUF, Anthony GRANGER à Isabelle DIJEAU, Marion LAFARIE à Charlotte JULIEN, Elisabeth LASSALLE à Roland DAVIET, Christiane LAYDEVANT à Bilel BOUCHETIBAT, Raymond PELLICIER à Pierre BRUYERE, Tony PESSEY à Thomas MESZAROS, Yannis SAUTY à Benjamin MARIAS, Bénédicte SERRATE à Eric PEUGNIEZ

Etaient excusés

Antoine de MENTHON, Philippe MONMONT, Christophe PONCET

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 1 Denis DUPERTHUY, rapporteur

BUDGET PRINCIPAL

Les modifications s'équilibrent en dépenses et en recettes à 68.400 € en section de fonctionnement et à 184.900 € en dépenses et en recettes en section d'investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 011, article 6156 : 2.400 €, dépense de mise à jour du logiciel de gestion des ressources humaines compensée par une diminution des crédits inscrits en section d'investissement.

Chapitre 023 : 50.000 €, virement à la section d'investissement pour équilibrage budgétaire.

Chapitre 65:

Article 657364 : 2.823.760 €, ajustement d'imputation du chapitre 67 au chapitre 65 sur préconisation du service de gestion comptable (SGC) pour mise en conformité de l'inscription des subventions de fonctionnement aux budgets annexes.

Article 6574 : 20.000 €, aide aux associations chargées de l'hébergement d'urgence des réfugiés d'Ukraine sur le territoire du Grand Annecy, compensée par une diminution des crédits inscrits pour dépenses imprévues.

Article 6574 : - 50.000 €, changement d'imputation de la section de fonctionnement à la section d'investissement (Espérance III).

Chapitre 67, article 673 : 66.000 €, annulation de titres de recettes (pénalités sur marché effacées par jugement à hauteur de 31.000 €, régularisation de créance au titre de l'instruction des autorisations d'urbanisme à hauteur de 25.000 € et taxe de séjour à hauteur de 10.000 €).

Recettes:

Chapitre 73, article 7318 : 68.400 €, ajustement des recettes fiscales.

Section d'investissement

Dépenses :

Chapitre 20, article 2051 : - 2.400 €, compensation d'une dépense en section de fonctionnement.

Chapitre 204:

Article 20421 : 50.000 €, changement d'imputation (Espérance III).

Article 20422 : 98.000 €, subvention d'équipement (3F Résidences) au titre de l'exercice 2021 non inscrite au budget primitif.

Chapitre 21:

Article 2182 : 9.300 €, véhicule (montant résiduel d'acquisition après location).

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20220324-8606-DE-1-1 en date du 27/04/22 ; REFERENCE ACTE : DEL-2022-37

Article 2184 : 30.000 €, mobilier pour aménagement des locaux administratifs du secteur mobilité et transport.

Recettes:

Chapitre 021 : 50.000 €, virement de la section de fonctionnement pour équilibrage budgétaire.

Chapitre 16, article 1641 : 134.900 €, ajustement de l'emprunt.

BUDGET ANNEXE EAU

Les modifications s'équilibrent en dépenses et en recettes à 149.000 € en section de fonctionnement.

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 67, article 673 : 149.000 €, annulation de titres de recettes sur sollicitation du SGC (ventes d'eau).

Recettes:

Chapitre 70, article 70111 : 149.000 €, ventes d'eau aux abonnés.

BUDGET ANNEXE PÉPINIERES D'ENTREPRISES

Les modifications s'équilibrent en dépenses à 0 en section de fonctionnement.

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 011, article 6228 : - 2.200 €, diminution des dépenses pour équilibrage budgétaire.

Chapitre 67, article 673 : 2.200 €, annulation de titres de recettes (pénalités sur marché effacées par jugement).

BUDGET ANNEXE VALORISATION DES DÉCHETS

Les modifications s'équilibrent en dépenses et en recettes à - 3.000 € en section de fonctionnement.

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 011, article 60628 : - 3.000 €, diminution des achats pour équilibrage budgétaire.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20220324-8606-DE-1-1 en date du 27/04/22 ; REFERENCE ACTE : DEL-2022-37

Recettes:

Chapitre 77, article 775 : - 3.000 €, mise en conformité réglementaire d'inscription budgétaire erronée sur prescription de la DGFIP (aucune prévision budgétaire ne doit figurer au compte 775 qui vient constater les produits exceptionnels de cession des immobilisations en application de la réforme M14 de 2006).

LE CONSEIL DECIDE:

d'approuver les décisions modificatives n° 1 du budget principal et des budgets annexes.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR: 92

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme Pour la Présidente et par délégation, Le Directeur Général,

Sébastien LENOIR.